Date de télétransmission : 23/12/2013 Date de réception préfecture : 23/12/2013



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 19 décembre 2013

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et Mme BORSATO

Convocation envoyée le 12 décembre 2013 Publié le 20 décembre 2013

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 86 Nombre de présents participant au vote : 73

Nombre de membres en exercice : 86 Nombre de procurations : 9

Scrutin: Pour: 82 Abstention: 0 Contre: 0 Ne se prononce pas: 0

Membres présents :

	memores presents.	
M. François REBSAMEN	M. Christophe BERTHIER	Mme Louise BORSATO
M. Pierre PRIBETICH	M. Philippe DELVALEE	M. François NOWOTNY
Mme Colette POPARD	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Christine MASSU
M. Rémi DETANG	Mme Elizabeth REVEL	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Jean-Patrick MASSON	M. Georges MAGLICA	M. Michel FORQUET
M. José ALMEIDA	Mme Françoise TENENBAUM	M. Claude PICARD
M. Jean-François DODET	Mme Nelly METGE	M. Gaston FOUCHERES
M. François DESEILLE	Mme Elisabeth BIOT	M. Pierre PETITJEAN
M. Patrick CHAPUIS	Mme Christine MARTIN	Mme Claude DARCIAUX
M. Michel JULIEN	Mme Nathalie KOENDERS	M. Nicolas BOURNY
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Marie-Josèphe DURNET-	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Gérard DUPIRE	ARCHEREY	M. Philippe GUYARD
Mme Catherine HERVIEU	M. Alain MARCHAND	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. François-André ALLAERT	M. Mohammed IZIMER	Mme Françoise EHRE
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Lê Chinh AVENA	M. Patrick BAUDEMENT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Murat BAYAM
M. Yves BERTELOOT	M. Jean-Yves PIAN	M. Michel BACHELARD
M. Dominique GRIMPRET	Mme Stéphanie MODDE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Didier MARTIN	M. Philippe CARBONNEL	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Alain LINGER	M. Gilles TRAHARD
M. André GERVAIS	M. Franck MELOTTE	Mme Noëlle CAMBILLARD
M. Alain MILLOT	M. Louis LAURENT	M. Patrick ORSOLA
M. Benoît BORDAT	M. Roland PONSAA	Mme Françoise VANNIER-PETIT.
M. Joël MEKHANTAR	M. Michel ROTGER	

Membres absents:

M. Jean-François GONDELLIER	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Alain MILLOT
Mme Anne DILLENSEGER	M. Patrick MOREAU pouvoir à M. Philippe CARBONNEL
Mme Hélène ROY	Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
Mme Michèle CHALLAUX	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Louis	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
LAURENT	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET
M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Gilles	M. Jean DUBUET pouvoir à Mme Françoise VANNIER-PETIT.
TRAHARD	

GD2013-12-19 003 N°3 - 1/6

OBJET: ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Actualisation des autorisations de programme

Par délibération en date du 22 décembre 2005, la Communauté de l'agglomération dijonnaise a décidé de gérer certains crédits d'investissement en autorisations de programme et crédits de paiement, conformément aux articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code général des collectivités territoriales.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées de manière pluri-annuelle pour le financement de projets déterminés.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Les autorisations de programme sont votées par l'assemblée délibérante. Elles sont valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation, et peuvent être révisées (modification du montant, de la répartition des crédits de paiement prévisionnels, de l'affectation des crédits).

Au vu des crédits prévus dans le cadre du Budget Primitif 2014, il est proposé de procéder à l'actualisation des autorisations de programme et des crédits correspondants :

♦ Participation au financement de la LINO

- Montant de l'autorisation de programme : 36 900 000 euros
- **Financement prévisionnel** : s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Au vu de l'échéancier des crédits de paiement établi par la DREAL, il est proposé de réviser les crédits de paiement ultérieurs conformément à cette prévision, le montant de l'autorisation de programme restant inchangé.

	Autorisation	Autorisation Paiements de programme effectués à fin	Crédits de paiement (CP)		
	de programme	2012	2013	2014	2015
Montants	36 900 000 €	22 465 492 €	6 000 000 €	3 700 000 €	4 734 508 €
Affectation				Chapitre 204	

♦ Convention ANRU

- Montant de l'autorisation de programme : 14 200 000 euros
- **Financement prévisionnel** : s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Il est proposé de réviser les crédits de paiement sur la période 2013-2015 selon l'échéancier prévisionnel ci-dessous, le montant de l'autorisation de programme restant inchangé :

GD2013-12-19 003 N°3 - 2/6

	Autorisation Paiement		Crédits de paiement (CP)		
	de programme	amme effectués à fin 2012	2013	2014	2015
Montants	14 200 000 €	7 313 334 €	2 303 354 €	2 301 723 €	2 281 590 €
Affectation				Chapitre 204	

♦ Participation au financement des déficits d'opération pour la création de logements à loyer modéré - programmations antérieures à 2009

- Montant de l'autorisation de programme : 6 864 074 €
- **Financement prévisionnel** : s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Il est proposé de réviser les crédits de paiement sur la période 2013 - 2014, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi en lien avec les bailleurs destinataires des fonds. Le montant de l'autorisation de programme reste inchangé.

	Autorisation de programme	Paiements effectués à fin 2012	Crédits de pa	aiement (CP)	
			2013	2014	
Montants	6 864 074 €	6 669 378 €	194 696 €	-	
Affectation			Chapitre 204		

♦ Participation au financement des déficits d'opération pour la création de logements à loyer modéré - programmation 2009

- Montant de l'autorisation de programme : 6 407 575 €
- **Financement prévisionnel** : s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Il est proposé de réviser les crédits de paiement sur la période 2013 - 2015, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi en lien avec les bailleurs destinataires des fonds. Le montant de l'autorisation de programme reste inchangé.

	Autorisation de programme	Paiements effectués à fin	Crédits de paiement (CP)		
	programme	2012	2013	2014	2015
Montants	6 407 575 €	5 394 195 €	389 787 €	527 314 €	96 729 €
Affectation				Chapitre 204	

♦ <u>Participation au financement des déficits d'opération d'habitat à loyer modéré - programmation 2010 :</u>

- Montant de l'autorisation de programme : 6 819 329 €

GD2013-12-19_003 N°3 - 3/6

- **Financement prévisionnel :** s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Il est proposé de réviser les crédits de paiement sur la période 2013 - 2014, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi en lien avec les bailleurs destinataires des fonds. Le montant de l'autorisation de programme reste inchangé.

	Autorisation de programme	Paiements effectués à fin 2012	Crédits de paiement (CP)		
	• 0		2013	2014	
Montants	6 819 329 €	2 836 929 €	2 630 900 €	1 351 500 €	
Affectation			Chapitre 204		

◆ <u>Participation au financement des déficits d'opération d'habitat à loyer modéré - programmation 2011 :</u>

- Montant de l'autorisation de programme : 7 000 000 €
- **Financement prévisionnel :** s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Il est proposé de réviser les crédits de paiement sur la période 2013 - 2015, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi en lien avec les bailleurs destinataires des fonds.

	Autorisation de programme	Autorisation de Paiements programme effectués à fin		Crédits de paiement (CP)			
	(AP)	2012	2013	2014	2015		
Montants	6 985 629 €	3 057 564 €	2 280 014 €	969 650 €	678 401 €		
Affectation				Chapitre 204			

◆ <u>Participation au financement des déficits d'opération d'habitat à loyer modéré -</u> programmation 2012 :

- Montant de l'autorisation de programme : 7 947 000 €
- **Financement prévisionnel :** s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Il est proposé de réviser les crédits de paiement sur la période 2013 - 2015, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi en lien avec les bailleurs destinataires des fonds.

	Autorisation de programme Paiements effectués à fin	Crédits de paiement (CP)			
		2012	2013	2014	2015
Montants	7 814 500 €	679 600 €	2 579 440 €	2 676 650 €	1 878 810 €
Affectation				Chapitre 204	

GD2013-12-19 003 N°3 - 4/6

◆ <u>Participation au financement des déficits d'opération d'habitat à loyer modéré - programmation 2013 :</u>

- Montant de l'autorisation de programme : 9 420 000 €
- **Financement prévisionnel :** s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Il est proposé:

- de réviser à la baisse le montant de l'autorisation de programme, qui serait porté à 8 994 400 € (contre 9 420 000 €),
- de réviser les crédits de paiement sur la période 2013 2016, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi en lien avec les bailleurs destinataires des fonds.

	Autorisation de programme	Crédits de paiement (CP)				
		2013	2014	2015	2016	
Montants	8 994 400 €	1 859 700 €	2 866 580 €	3 852 440 €	415 680 €	
Affectation		Chapitre 204				

◆ <u>Participation au financement des déficits d'opération d'habitat à loyer modéré – programmation 2014 :</u>

- Montant de l'autorisation de programme : 7 000 000 €
- Financement prévisionnel : s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Il est proposé:

- d'ouvrir une autorisation de programme,
- et de prévoir les crédits de paiement, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi par les bailleurs destinataires des fonds.

	Autorisation de programme		Crédits de paiement (CP)		
		2014	2015	2016	2017
Montants	7 000 000 €	980 000 €	2 799 100 €	1 610 450 €	1 610 450 €
Affectation		Chapitre 204			

♦ Réalisation de 2 lignes de tramway :

- Montant de l'autorisation de programme 2010 – 2014 : 451 113 000 € TTC

Il est proposé de réviser les crédits de paiement prévisionnels sur la période 2013 - 2015, le montant de l'autorisation de programme restant inchangé.

GD2013-12-19 003 N°3 - 5/6

	Autorisation de Paiements		Crédits de paiement (CP)			
	programme (AP)	effectués à fin 2012	2013	2014	2015	2016
Montants en K€ TTC	451 113	388 401	35 558	8 541	9 306	9 307
Affectation			Chapitre 20 - 21 - 23			

Vu l'avis de la Commission,

Le Conseil, Après en avoir délibéré, Décide :

- d'approuver la révision et l'affectation des autorisations de programme présentées ci-dessus ;
- d'autoriser le Président à souscrire les emprunts afférents au financement des crédits de paiement ainsi définis.

GD2013-12-19_003 N°3 - 6/6